



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 07 avril 2025

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 24/03/2025

sept avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY

Présents : 9

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA

Représentés: Christian VIZCAÏNO représenté par JEAN-JACQUES MARTY

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: INCARNATION MARTY

Objet: Vote des taux des impôts directs locaux - DE_009_2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Compte tenu des bases prévisionnelles, les taux actuels permettent d'équilibrer le Budget.

En conséquence, Monsieur/Madame le Maire propose de maintenir les taux.

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.27 %
- taxe d'habitation : 26.02 %
- (- cotisation foncière des entreprises : %)

CHARGE Monsieur le Maire

~~Date de notification de la décision aux services préfectoraux~~

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

011-211103411-DE_009_2025-DE

A G E D I

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

011-211103411-DE_009_2025-DE

A G E D I